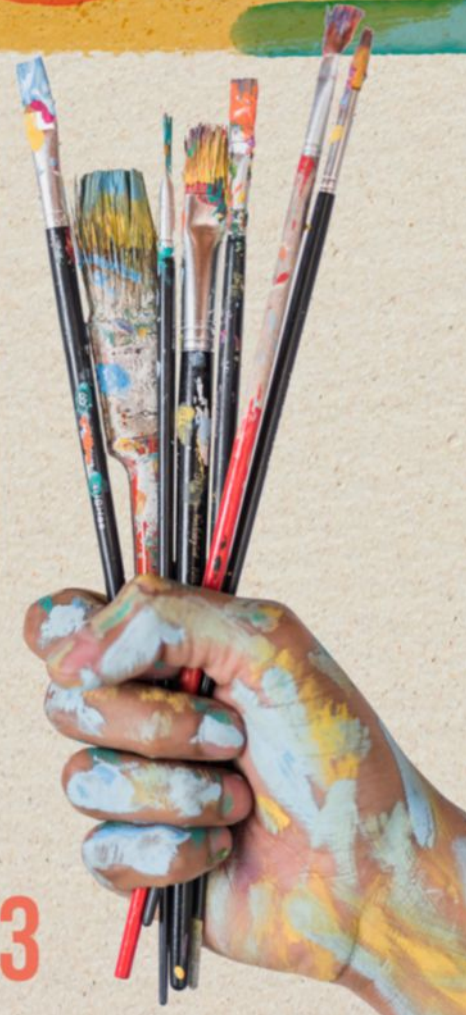


Beaupreau
en Mauges



**APPEL À PROJETS
RÉSIDENCE DE CRÉATION
ARTS PLASTIQUES - JUIN 2023**

Pr ambule

Dans le cadre de son Groupe Expositions, la Ville de Beaupréau-en-Mauges souhaite proposer pour la 1ère fois cette année un nouveau dispositif de résidence pour un(e) artiste plasticien(ne) .

Cette résidence se veut un espace d'expérimentation, de création mais aussi d'échanges avec la population, de rencontre entre un projet et un territoire, le tout donnant lieu à une période d'exposition sur une des communes déléguées de Beaupréau-en-Mauges qui changerait à chaque édition. Pour cette « première », il s'agit de la commune d'Andrezé.

Profil



L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens professionnels sans médium privilégié . Un (ou plusieurs) espaces de travail sera mis à disposition de l'artiste sélectionné(e) pour une durée de 3 semaines incluant une période de restitution / exposition en fin de résidence (voire au-delà) . L'artiste accueilli devra être désireux de transmettre et de rencontrer les publics, qu'il s'agisse de montrer une étape du travail, de rencontres plus formalisées ou la mise en place de mini-ateliers en fonction du type de création envisagée.

Calendrier

Lancement de l'appel
à candidature fin
octobre 2022

Sélection de la
candidature retenue
31 janvier 2023

Closure des candidatures
fin décembre 2022

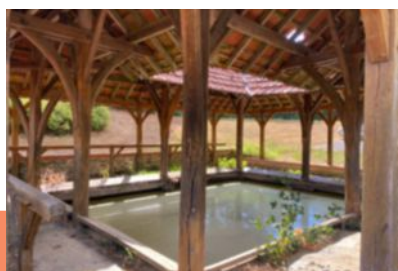
Résidence
du 9 juin au 30 juin 2023

Le temps de présence de l'artiste sur site sera établi par convention , un minimum de 12 jours complets est souhaité sur l'ensemble de la résidence (à établir précisément avec l'artiste retenu selon ses disponibilités et nos souhaits de médiation).
Un temps d'exposition postérieurement à la résidence pourra être envisagé.

Les conditions d'accueil



La résidence se tiendra dans la commune d'Andrezé sur un des sites présélectionnés, certains étant en intérieur, d'autres en plein-air pour offrir des pistes d'explorations artistiques diverses. Certains sont illustrés sur les photos jointes à ce document.



Le choix définitif du ou des lieux se fera de manière précise avec l'artiste retenu. Un véhicule personnel semble indispensable en raison de la situation géographique de la commune.



Les conditions financières



Enveloppe budgétaire de 2000 €

comprenant la rémunération de l'artiste; les frais de déplacements; au minimum 12 heures d'intervention en éducation artistique et médiation avec le public dont des scolaires.



Les frais de production sont de 800 € (maximum sur présentation de factures).

L'artiste utilise son budget de production pour l'achat de matériel et la réalisation de(s) l'œuvre(s).

L'artiste est autonome dans sa pratique. Il est invité à apporter ses propres outils.

Des partenariats avec les entreprises et savoir-faire locaux pourront être privilégiés selon la nature de la création.



La commune prend en charge les frais liés à **la communication**, aux temps de médiation et au vernissage de l'exposition ainsi que les frais de bouche lors des séjours de l'artiste sur place.

Une solution d'hébergement chez l'habitant ou en gîte pourra également être étudiée avec l'artiste retenu(e) si souhaité.

Le dossier de candidature

Constitution du dossier

- > Une note d'intention du projet comprenant les axes de création et les médias envisagés ainsi que des préconisations sur les formats envisageables de restitution/médiation du travail pendant la résidence.
- > Un dossier d'artiste (portfolio, CV détaillé ...)
- > Les éléments administratifs du type Attestation RC, numéro SIRET, SIREN ou d'affiliation à la Maison des Artistes seront nécessaires dans un deuxième temps au moment de la sélection du projet.

La composition du jury & les critères de sélection

Le choix de l'artiste retenu(e) se fera par la concertation du Groupe Expos de Beaupréau **composé de bénévoles œuvrant dans la production d'expositions régulières, avec des élus de Beaupréau-en-Mauges.**

- > Le ou la lauréat(e) sera sélectionné(e) au regard des critères suivants : qualité et démarche artistique singulière et affirmée;
- > Inscription du projet dans un cadre cohérent avec le territoire ainsi que la faisabilité technique et financière du projet.
- > Dans le cas où plusieurs projets se révéleraient également intéressants, une rencontre préalable avec chaque artiste porteur du projet sera envisagée.

Dossier à renvoyer fin décembre 2022

« Résidence artistique 2023 »,

Centre Culturel de la Loge, rue Robert Schuman
Beaupréau – 49601 BEAUPREAU-EN-MAUGES

> Le dossier peut être envoyé sous format numérique
par mail pdf maxi 5 Mo ou plate-forme de transfert à

v.delbos@beaupreauenmauges.fr

> format papier